



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 18 JANVIER 2010

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce dix-huitième jour du  
mois de janvier deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller André Fournier  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Diane Larouche  
                                  Madame la conseillère Sandra Gravel  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : Mme la greffière adjointe Ginette Audet  
                                  M. le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010
4. Assemblée de consultation : APR-1101-2009 / Agrandir la zone 49-F
5. Avis de motion : Règlement du l'épandage / 2010
6. Achat d'un camion échelle pour le Service incendie
7. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
8. Projet de réfection de la route de Fossambault Nord
  - a. Amendement au protocole d'entente avec le MTQ
  - b. Révision des honoraires professionnels
9. Signature d'une entente entre la Ville, le ministère des Transports et Gestag
10. Signature d'une entente pour le réaménagement de l'accès sud du IGA
11. Paiement numéro 3 : Modernisation des usines de production d'eau potable – Phase 1
12. Surveillance des travaux : Sainte-Catherine-sur-le-Parc – Phase 8
13. Avis de motion : Remplacer le règlement 1042-2008 et abroger le règlement 822-2000
14. Engagement d'une greffière adjointe par intérim
15. Engagement d'une préposée à l'accueil
16. Engagement d'une préposée à l'accueil par intérim



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

17. Assistance financière : Festival Arts d'hiver
18. Dépôt du bordereau de correspondance
19. Demande d'autorisation : Club des Cavaliers Sainte-Catherine
20. Autorisation de dépense : Location d'une roulotte de chantier afin de pallier au manque de place à l'intérieur du pavillon du Grand-Héron
21. Autorisation de dépense : Aménagement de structures de neige et de glace au parc du Grand-Héron
22. Motion de félicitations aux bénévoles de la Bibliothèque
23. Motion de félicitations aux employés de la division *Parcs et Bâtiments* : Réaménagement Bibliothèque
24. Motion de félicitations aux employés des divisions *Parcs et Bâtiments* et *Voirie* : Sentier de glace
25. Demandes de report de vacances 2009
26. Avis de motion : Construction du puits P-6
27. Mandat plans et devis : Construction du puits P-6
28. Suivi des dossiers par les élus
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de janvier est reprise.*

14-2010                    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Report des points numéros 8 et 16;  
Suppression du point numéro 21.

**ADOPTÉE**

15-2010                    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 janvier 2010, comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION : APR-1101-2009 / AGRANDIR LA ZONE 49-F**

À la demande de M. le maire et du conseil, le directeur des Services techniques, M. Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme explique le projet de règlement N° APR-1101-2009, qui a pour but de modifier le règlement numéro 623 intitulé « règlement de zonage » de façon à agrandir la zone 49-F à même la zone 108-CN.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

Ce projet de règlement contient une disposition référendaire.

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

La greffière adjointe, Mme Ginette Audet, identifie la disposition du projet de règlement susceptible d'approbation référendaire et elle explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION : REGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement pourvoyant à prohiber, pendant 12 jours de l'année 2010, l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier.

Le règlement sera adopté conformément aux dispositions de l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales.

16-2010 **ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE USAGÉ  
POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES  
CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT**

**ATTENDU QUE** la Ville désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

**ATTENDU QUE** la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du bien vendu;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier achète de La Ville de L'Île-Perrot, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le bien suivant : un camion échelle 1976 pour le Service de protection contre les incendies tel que décrit dans la lettre de confirmation de l'accord de principe du 7 décembre 2009 au prix de 16 000 \$, taxes en sus ;

**QUE** le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt : à taux variable (le 18 janvier 2010 le taux est: taux préférentiel de 2,25 % majoré de 0,75 % l'an);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

**QUE** le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

**QUE** la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de La Caisse Desjardins, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien;

**QUE** le maire et le directeur-général soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

17-2010

**NOMINATION**  
**AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** que les mandats des commissaires occupant les sièges numéros 3 et 5 du Comité consultatif d'urbanisme se sont terminés le 31 décembre 2009;

**ATTENDU** également que le siège numéro 7 est vacant;

**ATTENDU** que le conseil, conformément aux règlements numéros 632-91 et 672-93 doit, par résolution, renouveler les mandats des personnes occupant lesdits postes ou y nommer de nouvelles personnes;

**ATTENDU** que messieurs Laval Cloutier et Gaétan Morin, occupant respectivement les sièges numéros 3 et 5, sont intéressés à continuer leur travail au Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil renouvelle, pour une période de deux ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011, le mandat de messieurs Laval Cloutier et Gaétan Morin comme commissaire aux sièges numéros 3 et 5 du Comité consultatif d'urbanisme, respectivement.

**IL EST EGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil nomme M. Jean Sauvageau, domicilié au 66, route Montcalm au siège numéro 7 du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2011.

**ADOPTÉE**

18-2010

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE**  
**LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET GESTAG INC.**

**ATTENDU** le projet d'entente tripartite à intervenir entre le ministère des Transports du Québec, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et le promoteur Gestag inc., concernant la gestion du corridor et les aménagements requis pour le secteur entre la rue Désiré-Juneau et la rue Edward-Assh / Traversée d'agglomération de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de l'entente susmentionnée.

**ADOPTÉE**

19-2010

**ENTENTE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT  
DE L'ACCÈS SUD DU SUPERMARCHÉ IGA**

**ATTENDU** le projet d'entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Les Immeubles Gavan, concernant le réaménagement de l'accès sud du Supermarché IGA des Sources;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de l'entente susmentionnée.

**ADOPTÉE**

20-2010

**PAIEMENT NUMÉRO 3  
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 7 janvier 2010;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 3 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 150 386,07 \$. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. La dépense est imputée au règlement numéro 1098-2009.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2.

**ADOPTÉE**

21-2010

**MANDAT SURVEILLANCE DE CHANTIER  
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC – PHASE 8**

**ATTENDU** que les travaux de construction du projet domiciliaire « Sainte-Catherine-sur-le-Parc, phase 8 » doivent débuter sous peu;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit mandater une firme pour procéder aux activités de surveillance des travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Génio, experts-conseils, selon l'offre de service transmise par M. Jérôme Gourde, ingénieur, en date du 28 août 2009, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de développement domiciliaire Sainte-Catherine-sur-le-Parc – phase 8.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

Le coût du mandat est établi à 6 500 \$, taxes en sus. Conformément à l'entente signée avec la Ville, cette dépense est assumée par le promoteur : Lotissement Olympia inc.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**  
**REEMPLACER LE RÈGLEMENT 1042-2008**  
**ET ABROGER LE RÈGLEMENT 822-2000**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour remplacer le règlement numéro 1042-2008 et abroger le règlement numéro 822-2000.

22-2010 **ENGAGEMENT GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

**ATTENDU** que, suite à la demande de Mme Ginette Audet, ce conseil lui consent un congé sans solde, lequel congé se greffe à un congé de maladie, pour une absence totalisant sept mois incluant les vacances et congés annuels;

**ATTENDU** la recommandation du comité formé de Mme Ginette Audet, greffière adjointe, M. Martin Chabot, conseiller et M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'effet d'engager Mme Claire Savard pour occuper le poste de greffière adjointe par intérim;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil engage pour une durée déterminée de 39 semaines, soit du 1<sup>er</sup> mars au 13 septembre 2010 et du 18 octobre au 31 décembre 2010, Mme Claire Savard au poste de greffière adjointe par intérim.

Madame Savard sera rémunérée au salaire horaire de l'échelon 5 de la grille salariale du poste de greffière adjointe. Les avantages sociaux consentis seront ceux contenus au contrat actuel de la greffière adjointe, au prorata du nombre de semaines travaillées, y compris un régime enregistré d'épargne-retraite de 7 %.

La description de tâches sera la même. Cependant, les employées à la charge de la greffière adjointe seront sous la charge du directeur général et secrétaire-trésorier pendant la période d'intérim et Mme Savard effectuera 35 heures par semaine au lieu de 32, en se voyant confier, en plus, la responsabilité de la correction de l'ensemble des textes du journal Le Catherinois.

**ADOPTÉE**

23-2010 **ENGAGEMENT PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL**

**ATTENDU** que le poste de préposé à l'accueil deviendra vacant le 1<sup>er</sup> mars 2010 suite à la nomination par la résolution numéro 454-2009 adoptée le 14 septembre 2009, de Mme Marie-Josée Langlois au poste d'adjointe administrative au Service du greffe et au Service incendie;

**ATTENDU** l'ouverture d'un concours pour combler ledit poste de préposée à l'accueil;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

**ATTENDU** qu'un comité formé de Mme Ginette Audet, greffière adjointe, M. Martin Chabot, conseiller et M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier a examiné les candidatures et rencontré en entrevue les sept candidates ayant eu la meilleure note après le premier tri;

**ATTENDU** que les candidates ont également eu à compléter deux tests écrits portant sur la bureautique et la connaissance de la langue française;

Pour ces motifs, sur recommandation du comité de sélection susmentionné,

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil engage Mme Claire Savard à titre de préposée à l'accueil à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010, à l'échelon 8 de la nouvelle grille salariale, laquelle est, par les présentes, adoptée.

Madame Savard bénéficiera de toute la gamme des avantages sociaux consentis aux cols blancs. Le contrat de travail de ce groupe d'employées, échu le 31 décembre 2009, s'appliquera à cette dernière avec les amendements qui pourront y être apportés après négociation avec ce groupe d'employées pour le renouvellement de leur contrat.

Cependant, comme Mme Savard a été désignée pour remplacer de façon intérimaire la greffière adjointe, pour une période de plus ou moins sept mois, sa période d'essai à titre de préposée à l'accueil débutera à la fin de l'intérim au poste de greffière adjointe.

Compte tenu qu'elle occupera le poste de greffière adjointe par intérim, il est consenti, exceptionnellement à Mme Savard, trois semaines de vacances à partir de l'été 2010.

En ce qui a trait à l'assurance collective, les délais d'attente usuels seront appliqués.

**ADOPTÉE**

24-2010

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**FESTIVAL ARTS ET VIE NORDIQUES**

**ATTENDU** la demande de subvention datée du 9 décembre 2009 par *Les Allumeurs d'Étoiles inc.*, organisme sans but lucratif, en vue de la présentation de la sixième édition d'un festival présenté conjointement avec la programmation de l'Hôtel de Glace;

**ATTENDU** que le Festival, qui se tiendra du 11 février au 7 mars 2010, comprend notamment un atelier-rencontre avec des artistes de la Jacques-Cartier et un symposium de peinture sur glace;

**ATTENDU QUE** le coût de l'événement est estimé à 261 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le versement d'une somme de 10 000 \$ à l'organisme sans but lucratif *Les Allumeurs d'Étoiles inc.* pour le Festival Arts et Vie Nordiques – Édition 2010.

La somme de 10 000 \$ sera octroyée à partir du poste budgétaire 02-702-27-991.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

La greffière adjointe dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

25-2010

**DEMANDE DU CLUB DES CAVALIERS  
SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** la demande du Club des cavaliers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant l'activité « *sleigh ride aux flambeaux* » le 20 février prochain;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le Club des Cavaliers de Sainte-Catherine à tenir l'activité « *sleigh ride aux flambeaux* » le 20 février 2010 en soirée et que les attelages de chevaux puissent circuler dans les rues du Grand-Pré et de la Rivière.

**ADOPTÉE**

26-2010

**AUTORISATION DE DÉPENSE :  
LOCATION D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER**

**ATTENDU** la popularité que connaissent les installations récréatives au parc du Grand-Héron faisant en sorte que régulièrement, le nombre d'utilisateurs est supérieur à la capacité permise à l'intérieur du pavillon du Grand-Héron, laquelle est estimée à environ 75 personnes;

**ATTENDU** que des mesures doivent être prises pour le maintien d'un service professionnel et sécuritaire;

**ATTENDU** le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la location d'une roulotte de chantier, pour la période du 15 janvier au 15 mars 2010, afin de pallier au manque de place à l'intérieur du pavillon du Grand-Héron.

La dépense, incluant les coûts de location et les coûts afférents à l'installation, représentant un montant de 2 652,21 \$ taxes nettes incluses, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-91-699 à pourvoir au budget 2010.

**ADOPTÉE**

27-2010

**MOTION DE FELICITATIONS  
BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE ANNE-HEBERT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations et ses remerciements aux bénévoles de la bibliothèque Anne-Hébert, pour leur implication exceptionnelle lors du réaménagement réalisé l'automne dernier.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

28-2010 **MOTION DE FELICITATIONS**  
**EMPLOYES DE LA DIVISION PARCS ET BATIMENTS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations et ses remerciements aux employés de la Division parcs et bâtiments pour leur travail exceptionnel lors du réaménagement de la bibliothèque Anne-Hébert, réalisé l'automne dernier.

**ADOPTÉE**

29-2010 **MOTION DE FELICITATIONS**  
**EMPLOYES DE LA DIVISION VOIRIE**  
**ET DE LA DIVISION PARCS ET BATIMENTS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations et ses remerciements aux employés de la Division parcs et bâtiments et de la Division voirie, pour leur travail exceptionnel lors de l'aménagement du sentier de glace, réalisé l'automne dernier.

**ADOPTÉE**

30-2010 **DEMANDES DE REPORT DE VACANCES**

**ATTENDU** le rapport de M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant trois demandes de report à l'année 2010, de vacances 2009 non utilisées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil confie l'étude de ces demandes à la Commission sur l'administration générale pour fins d'analyse et de recommandation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**  
**CONSTRUCTION PUIITS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable sur la route de Duchesnay, à proximité du puits P-4, et autorisant un emprunt pour ce faire.

31-2010 **CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PUIITS**  
**D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (P6) – PLANS ET DEVIS**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de construire un puits additionnel d'alimentation en eau potable de façon à assurer un approvisionnement suffisant sur l'ensemble du réseau d'aqueduc de la municipalité ;

**ATTENDU** qu'une étude commandée par la Ville à la firme Mission HGE a démontré que la nappe phréatique alimentant le puits P-4, sur la route de Duchesnay, a un potentiel suffisant pour augmenter sa capacité par l'aménagement d'un second puits à proximité;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

**ATTENDU** que les travaux de mise en place d'un puits expérimental, à cet endroit, et les essais de pompage, décrétés par le règlement numéro 1090-2009, ont permis de confirmer la capacité et la qualité de la nappe aquifère y ayant été repérée;

**ATTENDU** qu'il serait intéressant que ce nouveau puits puisse être en opération le plus rapidement possible;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour procéder à la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts de réalisation et la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**ATTENDU** la proposition de service transmise par M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée en date du 18 janvier 2010;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** de mandater la firme de génie-conseil Roche Ltée, selon les détails de la proposition de service transmise par M. Michel Tremblay, ingénieur, en date du 18 janvier 2010, pour procéder à la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts de réalisation et la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du projet de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable (P6).

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer la somme nécessaire soit 17 500 \$, taxes en sus, au fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf étant l'élu de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier siégeant au conseil d'administration de la Régie régionale de gestion de matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), il fait part à l'assemblée des faits saillants discutés lors de la dernière réunion.

1. Planification d'un nouveau bâtiment pour faire le tri des matériaux de construction, de rénovation, de démolition. Un séparateur de carton serait installé dans le bâtiment actuel.
2. Une nouvelle cellule d'enfouissement doit être construite puisque celle utilisée actuellement sera pleine en mai 2010. Le processus d'autorisation par le MDDEP est en cours.

Il souligne que le nouveau plan d'action du gouvernement du Québec est disponible sur Internet ([www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca)) – lien avec MDDEP (matières résiduelles).

Il souligne également l'importance de la récupération et de mise en valeur des résidus domestiques et indique que des mesures seront prises pour recycler davantage.

Monsieur le maire Jacques Marcotte répond à certaines questions posées lors de séances antérieures, relativement au prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'au nouveau poste incendie et au déboisement du côté ouest de la route de Fossambault, non loin de l'intersection de la rue Bon-Air.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

---

Il est 20 h 39.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

32-2010

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 51.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE ADJOINTE

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,  
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées  
par résolution lors de la séance du 18 janvier 2010.*

*Copie certifiée*

---

*Marcel Grenier, secrétaire-trésorier*